

Bulletin d'information interne de l'OEP

N° 2/2020 (octobre)

Chers adhérents, chers sympathisants, il s'est écoulé près de dix mois depuis le premier Bulletin interne de l'année 2020.

Comme la Lettre de l'OEP n'est pas un bulletin sur les activités et la vie interne de l'OEP, nous vous devons par ce bulletin quelques informations sur cette année qui, toutes perturbations extérieures mises à part, se révèle bien remplie, et ce n'est pas terminé.

1) Colloque sur la traduction automatique et les usages sociaux des langues. Quelles conséquences sur la diversité linguistique ?

Ce colloque aura bien lieu comme prévu **mercredi 25 novembre de 9h à 18h30 à l'Université de Paris**. Pour tenir compte toutefois de la crise sanitaire et du reconfinement, nous avons prévu qu'il se déroulera uniquement en visioconférence sur Internet.

Tout membre de l'OEP à jour de sa cotisation (voir point 8) ou nouveau membre est invité à y participer sous réserve d'inscription par message en réponse à ce bulletin. Après avoir accusé réception, nous vous adresserons le **lien quelques jours avant le colloque**.

<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/les-actions/colloques-de-ou-avec-l-oeep/177778561-traduction-automatique-colloque>

2) La création de l'annuaire des chercheurs et équipes de recherche sur le plurilinguisme

Depuis quelques années, le plurilinguisme et les thématiques liées à la diversité linguistique et culturelle, ainsi qu'à la traduction, sont devenus très présents dans les débats, dans de nombreux séminaires, conférences ainsi que dans des publications. Il s'agit d'un thème transdisciplinaire à part entière.

Dans ce contexte, l'Observatoire européen du plurilinguisme, l'ACAREF (Académie Africaine de Recherche et d'Études Francophones) et le réseau POCLANDE (Populations, Cultures, Langues et Développement) lancent un « Annuaire des chercheurs et équipes de recherche sur le plurilinguisme et la diversité linguistique et culturelle ». Il devient en effet essentiel de créer un réseau international qui permettra de faciliter les échanges entre chercheurs et les actions communes au-delà des frontières européennes. Les recherches sur le plurilinguisme y gagneront en visibilité et la coopération entre unités deviendra plus facile.

Si vous êtes vous-même chercheur, nous vous invitons à vous inscrire à cet annuaire, à y inscrire votre unité de recherche et à le faire connaître à vos réseaux.

L'annuaire est en cinq langues et il est accompagné d'un mode d'emploi accessible et téléchargeable par l'aide.

<https://annuaire.observatoireplurilinguisme.eu/>

3) Les parutions d'ouvrages dans la Petite librairie de l'OEP

Les ouvrages parus dans la collection *Plurilinguisme* et les ouvrages publiés par des membres de l'OEP ou de son Comité scientifique sont répertoriés dans la Petite librairie de l'OEP. En 2020 quatre sont ainsi déjà parus et au moins un nouvel ouvrage est attendu pour la fin de l'année :

- *Plurilinguisme, politique et citoyenneté*, coord. José Carlos Herreras, Collection *Plurilinguisme*.

- *Faire sens, faire science*, sous la direction d'Astrid Guillaume, Sorbonne Université, et France Lia Kurts-Wöste, Université Bordeaux Montaigne, France

- *Didactique des langues, plurilinguisme et sciences sociales en Afrique francophone Quelles places à l'interdisciplinarité ?*, coord. Koffi Ganyo AGBEFLE & Pascal SOME, Collection plurilinguisme

- *La recherche francophone dans le monde : Interroger les lettres et les sciences sociales et humaines*, coord. K. G. Agbefle, G. Agresti et R. Barbara, Les Cahiers de l'ACAREF, partenaire de l'OEP.

<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/les-actions/la-petite-librairie-de-l-oepe>

4) Le recours devant la juridiction administrative pour l'application de l'article L121-3 du code de l'éducation

De nombreux établissements d'enseignement supérieur prenant beaucoup de liberté par rapport à la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 en ce qui concerne notamment l'ouverture de formations, essentiellement des masters, exclusivement en anglais et sans exigence concernant le français, la voie juridictionnelle est apparue inéluctable. Un recours a ainsi été ouvert contre l'Université de Bourgogne devant le tribunal administratif de Dijon.

Pour ceux que cela intéresse, nous tenons à disposition le texte du mémoire introductif, la réponse de l'université à ce mémoire et notre réponse dès qu'elle aura été déposée au greffe du tribunal, c'est-à-dire dans les prochains jours.

5) L'action collective entreprise contre le décret du 3 avril 2020 qui conditionne l'obtention du diplôme de Licence à la simple passation d'une certification en langue anglaise – sans condition d'obtention ou de résultat – et ce, pour tous les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. L'OEP a apporté son concours intellectuel et financier à cette action à l'initiative de Nicolas Molle de l'Université de Lorraine à laquelle se sont jointes 14 autres associations.

Tous les détails sont sur le site de l'OEP à cette adresse :

<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/dossiers-thematiques/education-et-recherche/23--sp-607/14146-15-associations-d%C3%A9posent-un-recours>

6) Le Nouveau dictionnaire des anglicismes et néologismes

Le projet de « Nouveau dictionnaire des anglicismes » est sorti de sa phase expérimentale. En revanche, nous sommes toujours à la recherche d'un financement spécifique pour couvrir les coûts d'une alimentation régulière. Nous avons ouvert une cagnotte à cette adresse :

<https://www.helloasso.com/associations/observatoire-europeen-du-plurilinguisme/collectes/nouveau-dictionnaire-des-anglicismes>

Nous comptons sur vous pour la remplir et pour trouver des contributeurs.

On ne saurait suffisamment souligner que l'accent mis sur les anglicismes n'est en rien un rejet par principe des emprunts qui devraient être toujours bénéfiques pour la langue qui reçoit. C'est malheureusement loin d'être toujours le cas et les emprunts de substitution prennent très souvent le pas sur les emprunts d'enrichissement.

Il faut par ailleurs insister sur ce qui fait la spécificité du Nouveau dictionnaire par rapport à tout ce qui existe aujourd'hui.

1 – Les dictionnaires d'une manière générale ne font qu'enregistrer les usages quand ceux-ci se sont durablement installés, avec, selon les dictionnaires, un temps de latence plus ou moins long.

2- Le *Nouveau dictionnaire* n'est pas simplement descriptif, et s'il peut paraître normatif, il procède à une analyse des usages. Ceci est expliqué dans le projet (<https://nda.observatoireplurilinguisme.eu/nda-le-projet>)

3- Parce qu'il s'agit d'un dictionnaire numérique, il est susceptible de plusieurs types de classement. Le classement de base est alphabétique, mais le site permet de sortir les anglicismes par séries thématiques, et par statut (ACCEPTÉ, DÉCONSEILLÉ, ÉVITER, PROSCRIRE).

4 – Le *Nouveau dictionnaire* a bien sûr vocation à traiter des cas déjà bien installés, mais à l'inverse il s'intéresse aussi aux cas en train de se créer et autant qu'il est possible dès qu'ils sont apparus dans les médias. Certains n'auront peut-être pas le temps de prendre racine. C'est un risque à prendre qui est indissociable du rôle d'alerte que le *Nouveau dictionnaire* entend aussi jouer.

5 – De ce point de vue, par rapport à FranceTerme, quand le terme identifié n'est pas déjà dans FranceTerme, le *Nouveau dictionnaire* joue un rôle d'aiguillon, et pour tous les termes quels qu'ils soient, le *Nouveau dictionnaire* fournit toujours des listes d'exemples pris dans les médias, ce qui permet d'approcher au plus près leurs sens effectifs et de faciliter la recherche d'équivalents à ranimer ou à créer sous forme de néologismes. Ce qui permet aussi de bien sentir les ressorts sociologiques réellement à l'œuvre dans ces emprunts parfois d'un genre particulier.

Nous avons enfin introduit quelques innovations :

- Nous avons voulu rendre le site plus interactif en permettant aux internautes de signaler des cas et éventuellement de proposer des fiches. Un forum est également disponible.

- Nous faisons déjà place aux néologismes à l'intérieur des fiches. Nous avons créé un chapitre à part entière qui permet de proposer des néologismes ou de restaurer des termes qui méritent d'être remis au goût du jour.

- Enfin, nous caressons le projet de travailler sur cette thématique avec des partenaires italiens et allemands, ce qui correspond à la vocation plurilingue de l'OEP. Nous avons été troublé et attristé d'apprendre qu'en italien pour « confinement » « confinamento » a été remplacé par « lockdown ». Mais là tout est à faire, alors que les Français ont plusieurs longueurs d'avance dans ce domaine.

Nous faisons appel à tous pour participer à ce *Nouveau dictionnaire* et pour rechercher des spécialistes d'autres langues, natifs ou non, notamment d'allemand et d'italien, pour élargir le domaine couvert et faire de ce dictionnaire quelque chose qui n'a jamais existé : un dictionnaire plurilingues des anglicismes.

<https://nda.observatoireplurilinguisme.eu/>

7) Les Lettres de l'OEP

Quatre Lettres sont parues depuis le début de cette année et la cinquième est en instance de diffusion.

Nous espérons que vous la recevrez et que vous avez reçu les numéros antérieurs. Si ce n'est pas le cas, nous vous demanderons de surveiller le dossier des indésirables de votre messagerie. En principe, si vous sortez des indésirables les messages qui ne devraient pas s'y trouver, votre messagerie est censée apprendre de vous et ne devrait plus rediriger vers les indésirables la Lettre suivante qui vous sera adressée.

<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/les-actions/la-lettre-de-loep>

PS : pour accéder à la Lettre en version intégrale, il faut être abonné ou être à jour de sa cotisation et s'identifier pour se connecter.

8) Renouvellement des cotisations pour 2021

La fin de l'année approche et nous comptons sur vous soit pour renouveler votre cotisation, soit pour adhérer si vous n'êtes pas déjà membre. Il est très important pour l'OEP d'être soutenu moralement, intellectuellement et financièrement. Merci d'avance.

<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/observatoire/s-abonner-a-la-lettre-adherer>

(Rappel : vous devez impérativement vous identifier au préalable avec votre adresse internet, celle utilisée pour ce message, et changer votre mot de passe si vous l'avez perdu.)